

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 15 NOVEMBRE 2017.

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie de CONDE EN BRIE le quinze novembre à dix-neuf heures sous la présidence du Maire, Monsieur Eric ASSIER.

Etaient présents :

M. Eric ASSIER, Mme Sandrine BOUR, M. Francis GARRET, Mme Sandrine MARTENS-LARATTE, Mme Muriel MAZUR, M. Jean-Jacques BELORGEY, M. Eric MULLER, M. Mathieu COOREVITS,

Absents excusés :

Mme Marie-Françoise BENOIST donne pouvoir à Muriel MAZUR,
M. Daniel ANTOINE donne pouvoir à Mathieu COORÉVITS,
M. Aymeri PASTE DE ROCHEFORT donne pouvoir à M. Éric MULLER,
M. Dominique REMOLU donne pouvoir à M. Éric ASSIER,
Mme Sandrine CHARPENTIER donne pouvoir à M. Jean-Jacques BÉLORGEY,

Ordre du jour :

- **Décisions modificatives budget général**
- **Choix de l'entreprise pour achat tracteur.**
- **Choix des entreprises pour travaux Maison de services au public.**

Délibération n° 39 : DECISIONS MODIFICATIVES DU BUDGET DE L'EXERCICE 2017

Après avoir entendu les explications du Maire et en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décident de modifier, comme suit, le budget de l'exercice 2017 présenté en suréquilibre en section de fonctionnement à hauteur de 93.195,19 euros :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses :

Article 023 : virement à la section d'investissement : + 45 420 euros

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses :

Article 2182 – acquisition d'un tracteur : + 2 500 euros

Article 2188 – illuminations : + 2 000 euros

Article 2031-93 – Frais d'études maison services publics : + 10 920 euros

Article 2313-93 – immobilisations en cours – travaux de création d'une maison de services publics : + 30 000 euros

Recettes :

Article 021 – virement de la section de fonctionnement : + 45 420 euros

Délibération n° 40 :

Objet : Choix de l'entreprise pour l'achat d'un nouveau tracteur

Monsieur Le Maire explique que 3 entreprises ont répondu à l'appel d'offres pour l'achat d'un tracteur :

ENTREPRISE	MODELE (MARQUE)	MONTANT HT	MONTANT TTC
AGRIVITI (Sézanne)	SAME EXPLORER 100 CV	51 800.00 €	62 160.00 €
ROCHA (Château-Thierry)	KUBOTA M9960 DTHQ 100 CV	44 433.00 €	53 319.60 €
SEBMAT (Bergère s/s Montmirail)	CLASS ATOS 340-T45 100CV	49 000.00 €	58 800.00 €

Offre de reprise éventuelle de l'ancien matériel :

ENTREPRISE AGRIVITI	6000.00€ HT soit 7 200.00€ TTC
ROCHA	3 750.00€ HT soit 4 500.00€ TTC
SEBMAT	3 000.00€ HT soit 3 600.00€ TTC

Garantie offerte : - 1 an pour AGRIVITI et SEBMAT
- 3 ans pour ROCHA

Après en avoir délibéré sur le prix d'achat et la durée de garantie, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de retenir l'offre de **l'entreprise ROCHA (Château-Thierry)** pour le modèle **KUBOTA M9960 DTHQ 100 CV d'un montant de 44 433.00€ HT soit 53 319.60€ TTC**. La reprise éventuelle de l'ancien matériel se fera également par **l'entreprise ROCHA**.

Subvention de 2 000 € accordée par M. Krabal.

Et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet achat et administratifs.

Délibération n° 41 :

Objet : Consultation et choix de l'entreprise pour les travaux de la réhabilitation en Maison des Services Au Public (MSAP) :

Avec (maîtrise d'œuvre IDONEIS)

Un appel d'offres a été lancé par contact aux entreprises suivantes :

Electricité Général Entreprise FORGET 51 530 ST MARTIN D'ABLOIS
SARL Laurent & Fils 02 330 CONDÉ EN BRIE
Entreprise LEBLANC 02 310 CHARLY SUR MARNE
Le Bâtiment Associé 51 140 MUIZON
Entreprise Générale de Bâtiment PARRUITTE 77 510 VERDELOT
SAS Omilanowski Père & Fils 02400 AZY SUR MARNE
Entreprise Franck CARETTE 02 330 COURBOIN
SARL PENOT (3M CASTEL TEINTURE) 02 400 CHATEAU-THIERRY
SARL DECHELLE 51 700 VERNEUIL

Après réception des offres, l'entreprise « Le Bâtiment Associé de MUIZON 51 140 » pour une offre globale de 67 712.00€ HT soit 81 254.40€ TTC a été retenue étant la seule à avoir respecté tous les critères de l'Appel d'offres, plus particulièrement « tous corps de métier » ou « groupement d'entreprises ».

Après ces explications, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'attribuer le marché à l'entreprise « Le Bâtiment Associé de MUIZON 51 140 » et autorise Monsieur Le Maire à signer l'acte d'engagement ainsi que les ordres de services et tous documents nécessaires à la bonne résolution de l'opération (réalisation de la MSAP).

Monsieur le Maire précise que les crédits ont bien été prévus par décision modificative (délibération N°39).

Délibération n° 42 :

Objet : Marché de travaux pour la réhabilitation du bâtiment de l'ex-trésorerie en micro-crèche

Avec (maîtrise d'œuvre IDONEIS)

- Monsieur Le Maire explique comme prévu qu'avec l'aide du maître **d'œuvre IDONEIS**, une annonce de marché de travaux pour la réhabilitation du bâtiment de l'ex-Trésorerie en micro-crèche au 2 rue de l'église a été publiée le 14/11/2017.

09 lots sont détaillés comme suit :

LOTS : 01 – VRD

02 - Démolition – Gros œuvre – ravalement – carrelage faïence.

03 – Charpente

04 – Couverture

05 – Menuiseries extérieures – Serrurerie

06 – Plâtrerie – Faux plafonds –Menuiseries intérieures

07 – Peintures – Sols souples

08 – Plomberie – Chauffage – Ventilation

09- Electricité

- Après ces explications, Monsieur Le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à signer tous les actes et documents concernant ce marché. Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte.

Séance levée à 19h40.